

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 AVRIL 2023

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 30 mars 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

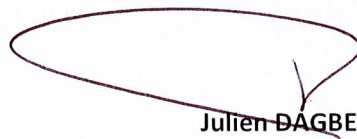
Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 30 mars 2023.

Le Président,



Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **22 AVR 2023**

Le Président



Julien DAGBERT

REÇU LE

21 AVR. 2023





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 MARS 2023**

Sur convocation de son Président le samedi 25 mars 2023, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le jeudi 30 mars 2023 à 17h.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Philibert BERRIER
- Julien DAGBERT
- Robert MILLE
- Ludovic PAJOT
- Fanny ROUSSEL

Membres absents :

- Maryse BERTOUX
- Catherine BERTRAM
- Norbert CROZIER
- Olivier GACQUERRE
- Virginie LABROCHE
- Isabelle LEVENT
- Virginie SOUILLIART
- Doriane VIVARD

Pouvoir de vote :

Catherine BERTRAM a donné pouvoir de vote à Fanny ROUSSEL, Olivier GACQUERRE a donné pouvoir de vote à Julien DAGBERT

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h04 et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1/ PROJET DE DÉLIBÉRATION 2023-CA001 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2022

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 novembre 2022 tel que présenté en annexe. Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 10 novembre 2022 annexé.

2/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
PREND ACTE des décisions 2022-060 à 2023-020 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

3/ PROJET DE DÉLIBÉRATION 2023-CA002 : AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS DE SERVICES À DESTINATION DES GROUPES

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ADOpte la nouvelle grille tarifaire de prestations de services destinées aux groupes telle que présentée en annexe et décide de l'appliquer dès sa publication en dehors des devis déjà acceptés qui tenaient compte de l'ancienne tarification.

4/ PROJET DE DÉLIBÉRATION 2023-CA003 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Président expose au conseil d'administration le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

Après avoir recueilli les commentaires de l'assemblée, Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, des membres présents ou représentés
PREND ACTE, du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Robert MILLE fait remarquer que la visite théâtralisée proposée par Harmonika Zug existe depuis l'ouverture de la Cité et s'interroge sur son renouvellement. Olivier THIERRY répond que celui-ci a été réfléchi dès l'automne 2022 et que d'autres compagnies ont été approchées pour créer une nouvelle offre. Sous réserve des disponibilités budgétaires, une nouvelle visite pourrait être présentée dès la rentrée 2023.

Robert MILLE pose la question de l'absence de la prestation « petit-déjeuner » dans les gîtes. Olivier THIERRY répond que les clients en gîtes sont autonomes car disposant d'une cuisine. Dans le carin chambre chez Jacob, un plateau de courtoisie est mis à disposition des clients. Fanny ROUSSEL ajoute qu'une prestation équivalente, sous la forme d'un kit de bienvenu, est proposé aux clients des écolodges de l'agglomération.

Monsieur le Président clôture la séance à 17h50.